

Pêches de l'Atlantique

mon avis, le ministre des Pêches et des Océans doit s'assurer que les politiques du gouvernement fédéral dans l'attribution des quotas, dans le management des quotas, va continuer de refléter cette philosophie.

Deuxième préoccupation. Dans l'entente avec Terre-Neuve, on parle de ce qu'on appelle secondary processing à l'usine de Burin et peut-être à d'autres usines, nous voulons être assurés que l'aide du gouvernement fédéral, soit technique, monétaire ou de ce qu'on voudra, que tous les efforts et toutes les ressources du gouvernement fédéral n'iront pas seulement à la nouvelle compagnie de Terre-Neuve lorsque viendra le temps d'étudier les moyens de faire du secondary processing, parce qu'on a les moyens de faire cela au Nouveau-Brunswick aussi, et on devrait avoir droit autant que les autres à avoir le niveau équivalent d'aide à des usines, à des entreprises au Nouveau-Brunswick et ailleurs, du secteur privé, des gens qui ne sont pas des super-compagnies restructurées. On devrait donc avoir la même chance de faire du secondary processing..

Troisième point. Les permis de pêche de poisson de fond ont été perdus au Nouveau-Brunswick durant les années soixante-dix lorsque les ressources de poisson de fond ont radicalement diminué durant ces années. On a perdu 19 permis de pêche au poisson de fond au Nouveau-Brunswick, durant cette époque-là. En plus de cela, il existe quatre grands chalutiers, lesquels sont financés par la province du Nouveau-Brunswick, qui pêchaient dans le Nord-Est du Nouveau-Brunswick, dans le golfe, qui sont maintenant nolisés à des compagnies de la Nouvelle-Écosse. Il y en a deux qui sont financés à une compagnie qui s'appelle Pearce Fisheries et l'autre est financé à la National Sea Products. Ces quatre bateaux-là, maintenant que le poisson de fond est revenu dans le golfe, à mon avis, devraient être retransférés dans le golfe parce qu'ils sont financés par les contribuables du Nouveau-Brunswick. Et le ministre a l'autorité de faire cela. Il existait une entente morale selon laquelle ces bateaux-là allaient continuer d'approvisionner des usines du Nord-Est du Nouveau-Brunswick, mais ils ont fait cela seulement durant quelques mois. Et maintenant, on se voit dans l'allocation des quotas, par exemple, pour la morue au large, dans les 200 milles. Il y a deux bateaux du Nouveau-Brunswick qui pêchent là, et ils se voient maintenant dans l'attribution qui est proposée pour le poisson de fond au large. Le ministère dit: On va prendre le patron historique, on va prendre les pêches historiques; je pense qu'il veut le prendre depuis cinq ou six ans. Alors ce qui arrive, c'est que les quatre bateaux du Nouveau-Brunswick qui pêchent en Nouvelle-Écosse, l'historique tient compte des prises de ces bateaux-là comme des débarquements de la Nouvelle-Écosse. A mon avis, l'historique de ces quatre bateaux-là devrait aller au Nouveau-Brunswick et on devrait maintenant recevoir, basée sur un historique des prises de ces quatre bateaux-là, une attribution plus grande pour le poisson de fond au large. Il y a deux bateaux que je vais mentionner, savoir le *Carapec* qui appartient à une compagnie de Caraquet et le *Pandalus* qui appartient à l'Association coopérative des pêcheurs de l'île de Lanigou.

Quatrième point. Le gouvernement fédéral doit mettre sur pied très rapidement un programme de financement et d'aide de mise en marché, de marketing pour les usines du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, parce que dans ces deux provinces-là, il n'est pas question d'ententes de restructuration. On ne peut pas s'attendre à ce que le gouvernement du

Nouveau-Brunswick, je ne veux pas parler pour l'Île-du-Prince-Édouard, mais c'est là aussi où il n'y a pas d'entente de restructuration, on ne peut pas s'attendre à ce que ces gouvernements-là, qui n'ont pas reçu une infusion d'argent comme la province de Terre-Neuve et la province de la Nouvelle-Écosse, recevraient pour alléger les dettes sur des bateaux, par exemple. On ne peut pas s'attendre à ce que ces provinces-là, d'elles-mêmes, vont pourvoir au financement des empaqueteurs indépendants, par exemple. Alors le gouvernement fédéral doit mettre sur pied un programme pour ces deux provinces-là.

Quatrième point. Et c'est un «irritant» qui existe au Nouveau-Brunswick, c'est que la politique actuelle sur le hareng et le maquereau est déficiente aussi bien pour la pêche côtière que pour la pêche hauturière. Dans le cas de la pêche côtière, il s'agit d'une question où il n'y a pas de marché et de garanties au pêcheur côtier lorsqu'il arrive à la côte avec son poisson. Le résultat, c'est qu'il n'a pas le prix qu'il mérite pour son poisson, et on ne peut demander aux pêcheurs côtiers, à ce moment-là, de collaborer dans une politique équilibrée pour le hareng et le maquereau.

Du côté de la pêche hauturière, la politique qui a été annoncée par le gouvernement, par le ministre des Pêches et des Océans, au mois d'août sur la réduction de la flotte de seigneurs est une politique déficiente et très injuste parce qu'elle dit aux seigneurs: Si vous voulez, vous devez réduire votre flotte, et pour ce faire, vous devrez vous acheter un lot. Cela veut dire que le capitaine d'un bateau, lui qui a eu des années «grasses» dans le domaine du hareng et qui est financièrement stable présentement, peut acheter les quotas d'un plus jeune ou d'une personne qui vient d'entrer dans le domaine des pêches, qui est moins stable financièrement et qui a une grosse dette sur son bateau. Lui, il pourra acheter le quota de ce pêcheur-là, et l'autre va être pris avec son bateau sans quota ni licence.

Monsieur le Président, il est très injuste d'avoir une politique qui dit tout simplement que le plus gros va pouvoir acheter le plus petit. Et le gouvernement devrait reviser cette politique-là très vite parce que, en termes des pêcheries du Nouveau-Brunswick, encore c'est un «irritant», et on ne peut pas blâmer ces gens de ne pas avoir confiance dans la politique actuelle du gouvernement.

Dernier point. Il faut absolument s'assurer que la restructuration au Québec ne va pas créer d'expansion dans les usines du Québec. Je ne m'oppose pas à ce qu'on aide les usines du Québec, des entreprises du Québec à moderniser leurs usines, mais s'il fallait que ce programme de restructuration ou un autre programme d'aide au Québec augmente la capacité des usines du Québec, à ce moment-là, ce serait une concurrence très déloyale envers les pêcheries du Nord-Est du Nouveau-Brunswick. Parce que selon un historique, une tradition, dans certains cas, des entreprises qui sont maintenant en difficulté au Québec payaient le poisson plus cher qu'au Nouveau-Brunswick. Le résultat, c'est qu'ils sont allés en déficit, dans des difficultés financières, et maintenant le gouvernement va les «récupérer» de cette situation-là. Il ne faut pas que cela se répète, monsieur le Président. Il faut nous assurer qu'il n'y aura pas de concurrence déloyale du côté des prix, et qu'il n'y aura pas une concurrence déloyale encouragée par le gouvernement en ayant de l'aide pour l'expansion d'usines de poissons au Québec.